

PASSEPORT - CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Pièces à fournir

Aucune photo, ni copie ne pourront être réalisées à la mairie

PLUS RAPIDE : effectuez votre pré-demande sur le site : www.ants.gouv.fr

MAJEUR

Présence **INDISPENSABLE** du demandeur lors du
dépôt du dossier et du retrait du titre

Connaître l'état civil complet des parents du demandeur (noms, prénoms, dates, lieux de naissance)

→ Pré-demande à effectuer sur www.ants.gouv.fr

- **PASSEPORT** : ORIGINAL + COPIE de la page comportant la photo
- **CNI** : ORIGINAL

→ 1 photo d'identité de moins de 6 mois en couleur, non scannée, de face, de format 3,5 x 4,5cm, sur fond uni gris ou bleu clair. Vous ne devez pas sourire, vos oreilles doivent être dégagées, votre tête doit être nue (sans foulard, ni barrette, ni lunettes), et elle doit représenter environ 80% de la photo. **Ne pas découper la photo**, un espace de 10mm est requis entre le sommet de la tête et le haut de la photo.

→ 1 Justificatif de domicile : ORIGINAL datant de moins de 1 an

Facture (électricité, gaz, opérateur téléphonique, eau, Internet) ou avis d'imposition ou de non-imposition, ou bail ou quittance de loyer édité par une agence immobilière ou attestation d'assurance habitation. **Pour toute personne hébergée par un tiers : 1 justificatif de domicile + 1 attestation d'hébergement** (datant de moins de 3 mois et précisant le début de la date d'hébergement) + 1 copie de la carte d'identité de l'hébergeur.

→ **PASSEPORT** : 1 timbre fiscal de 86€ (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

CAS PARTICULIER

→ Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois

À fournir lors d'une première demande si pas de titre sécurisé, ou lors d'une perte ou d'un vol et ne pouvant joindre de titre sécurisé (périmé de plus de 5 ans). À demander à la mairie du lieu de naissance (sauf si naissance à Saint-Péray ou dans une des communes connectées à COMEDEC (à vérifier sur <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>))

→ En cas de vol : déclaration ORIGINALE établie auprès du commissariat de police générale.

En cas de perte : joindre un CERFA n°14011*02 (disponible à la mairie ou à télécharger, à remplir et à imprimer)

→ **CNI** : 1 timbre fiscal de 25€ (à acheter dans un bureau de tabac ou sur le site : timbres.impots.gouv.fr)

En cas de perte, de vol ou de non restitution de la carte d'identité

→ **CNI** : (10+5ans) : Justificatif de voyage en Europe : titre ou réservation de transport (avion, bateau, train, car)

→ En cas de changement d'état civil (mariage, divorce, veuvage) : joindre acte de mariage (datant de moins de 3 mois.), de décès, jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux (pour nom d'usage si besoin)

→ La preuve de nationalité, si impossibilité de produire un titre sécurisé (en cas de naissance à l'étranger ou de parents étrangers) : original du certificat de nationalité (Tribunal d'instance de la ville de résidence (Tribunal d'instance de la ville de résidence))

Dépôt des dossiers : Toute la journée du lundi au vendredi sauf les mercredis et vendredis après-midi.

En ligne : [Mairie de Saint-Péray](#) / [Vos démarches](#) / [Titres d'identité](#) / [Prendre rendez-vous](#)

Contact : 04 75 81 77 77